



Candidature en interne / priorité d'embauche ?

Par **Benjamin**, le **14/04/2010** à **11:49**

Bonjour,

actuellement salarié à temps plein par mon employeur celui ci m'a récemment annoncé sa volonté de me proposer une modification substantielle de mon contrat de travail vers un mi temps, avec la volonté d'aboutir à un licenciement économique. La procédure annoncée n'a pour l'instant pas démarrée.

Mon employeur vient de lancer un recrutement externe sur un temps plein (remplacement d'une personne qui quitte la société) , pour un poste avec d'autres missions que celles que j'assure encore actuellement.

J'ai décidé de poser ma candidature sur ce recrutement. A quelles obligations mon employeur est-il éventuellement soumis concernant l'étude de ma candidature, voir mon recrutement sur ce poste ?

Si il est soumis à des obligations, dois je faire mention de références au code du travail au sein de ma lettre de motivation, pour rappel à mon employeur.

Cette candidature a-t-elle un intérêt stratégique dans l'hypothèse d'un éventuel passage aux prudhommes en cas de licenciement économique ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Benjamin

Par **Cornil**, le **16/04/2010** à **21:10**

Bonsoir "benjamin"

En l'état actuel des choses, puisque tu es toujours à temps plein, tu ne bénéficies légalement d'aucune priorité pour ce poste.

tu peux bien sûr faire acte de candidature, mais sans pouvoir en l'état t'appuyer sur une priorité légale.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **Baptandre**, le **04/02/2016** à **14:31**

Bonjour,

Bénévole depuis 3 ans,mon "patron" prévoit d'embaucher du personnel à temps partiel,suis prioritaire pour le poste qui est équivalent en tous points au mien ?